

70X - 75X Vedettes secondaires - Renseignements généraux

- 700 Vedette secondaire - Nom de personne (R)
- 710 Vedette secondaire - Nom de collectivité (R)
- 711 Vedette secondaire - Nom de réunion (R)
- 720 Vedette secondaire - Nom entré sans vérification (R)
- 730 Vedette secondaire - Titre uniforme (R)
- 740 Vedette secondaire - Titre analytique, associé ou non contrôlé (R)
- 751 Vedette secondaire - Nom géographique (R)
- 752 Vedette secondaire - Nom hiérarchique de lieu (R)
- 753 Particularités du système pour l'accès aux fichiers d'ordinateur (R)
- 754 Vedette secondaire - Identité taxinomique (R)
- 758 Identificateur de ressource (R)

DÉFINITION ET PORTÉE

Les zones 700-730 contiennent des vedettes secondaires qui fournissent un accès supplémentaire à une notice bibliographique à partir de noms et/ou de titres qui amènent à diverses liaisons avec un ouvrage. Des vedettes secondaires sont établies pour des personnes, des collectivités et des réunions ayant une responsabilité dans la création de l'ouvrage, incluant des responsabilités de contenu et d'édition. Sont également inclus, les vedettes secondaires pour d'autres titres sous le contrôle d'autorité associé à l'ouvrage pour lequel la notice a été créée, telles les autres éditions, etc. La zone 740 contient un titre qui n'est pas validé par la vedette d'autorité pour une partie du document au catalogage ou pour un document associé. Des vedettes secondaires sont attribuées à des notices pour les personnes, les collectivités, les réunions et les titres qui n'ont pas un accès par sujet ou par série. Les zones 752-754 fournissent l'accès à un document via d'autres aspects de son contenu ou de sa description.

Les descriptions pour le premier indicateur, en ce qui a trait à toutes les sous-zones, ainsi que pour les conventions d'entrée des données des zones 700, 710, 711 et 730, sont fournies dans les sections *Renseignements généraux* pour les zones suivantes : *X00*, *X10*, *X11* et *X30*. Le second indicateur est décrit dans la section particulière consacrée à chaque zone. Tous les désignateurs de contenu des zones 720, 740-754 sont décrits dans la section spécifique de chaque zone.

Les zones de vedettes secondaires ne sont pas souvent utilisées dans les notices bibliographiques pour les documents sous **contrôle d'archives** par rapport aux documents sous d'autres types de contrôle. Dans le contrôle d'archives, la zone 6XX est employée plus souvent pour l'accès.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

705 – Vedette secondaire-Nom personnel (Artiste) (R) (MES) [PÉRIMÉ] [USMARC seulement]

715 – Vedette secondaire - Nom de collectivité (Groupe d'artistes) (R) (MES) [PÉRIMÉ] [USMARC seulement]

En 1980, les zones 705 (MES) et 715 (MES) sont devenues périmées lorsque la sous-zone †4 (Indicateur de relation) a été définie pour les zones 700 et 710.

751 – Vedette de nom/lieu géographique (R) [PÉRIMÉ] [CAN/MARC seulement]

Le premier indicateur n'était pas défini. Les valeurs du second indicateur étaient : «0» (Vedette principale de lieu géographique), «1» (Vedette secondaire de lieu géographique) et «2» (Vedette analytique de lieu géographique). Les codes de sous-zones étaient : †a (Nom géographique ou élément de lieu), †b (Élément d'entrée suivi d'un élément) et †6 (Liaison).

751 - Vedette secondaire - Nom géographique [NOUVEAU, 2007]

755 – Vedette secondaire – Caractéristiques physiques (R) [PÉRIMÉ]

En 1995, la zone 755 est devenue périmée et la définition de la zone 655 (Terme d'indexation-genre/forme) a été élargie pour introduire les termes relatifs aux caractéristiques matérielles. Pour la zone 775, les deux indicateurs étaient non définis. Les codes de sous-zones étaient: †a (Terme d'accès), †x (Subdivision générale), †y (Subdivision chronologique), †z (Subdivision géographique), †2 (Source du terme), †3 (Documents précisés) et †6 (Liaison)

758 - Identificateur de ressource [NOUVEAU, 2017]